72me ANNEE — N° 1345. PARAIT LE SAMEDI SAMEDI 5 FEVRIER 1972.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

Administration-Rédaction
99-(25), rue Droite — Tél. 1.48
04 - SISTERON
(Alpes de Haute-Provence)
Directeur : Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces
Annonces légales : 1 F. 70 la ligne
Autres annonces : on traite à forfait

Pour la publicité extra-régionale
AGENCE CHIMOT
3, rue d'Amboise - PARIS (2me)

Le Numéro : 0 F. 30
Abonnement 1 an : 15 F. 00
C. C. P. PASCAL-LIEUTIER
156-36 Marseille

Fuel ANTAR
●
LATIL Pierre
Avenue de la Durance
04 - SISTERON
Successeur de
BREMOND Louis
PRIX SPECIAUX
●
Tél. 323

La Maison du Cadeau
Madame BOUTIN
Cadeaux - Porcelaines - Cristaux - Etains - Faïences
Santons - Art Provençal
Grand choix de Bijoux Fantaisie
Liste de Mariage
102, rue de Provence — SISTERON Tél. 95

fuel domestique TOTAL
Commandes et livraisons
Ets GABERT
Cours Melchior Donnet
04-SISTERON
Tél. 0.30

CAMPAGNE D'HIVER
ANTIGEL PUR à 97 o/o 4
2,98 F. le litre par jerrican de 20 litres
3,80 F. par litre
●
VENTURINI
19, rue Droite — SISTERON
Tél. 5.17

QUAND NOUS DISONS
LES PIEDS ET PAQUETS SISTERONNAIS
c'est mieux
nous le pensons... c'est pourquoi
RICHAUD et BADET aux Abattoirs Allo 363
Marcel RICHAUD Magasin Détail près place de l'Horloge
Georges BADET Atelier Conserves Place Gde Ecole
Sont à votre Service pour vous le Prouver
LA QUALITE RB fait notre PUBLICITE

Offrez un cristal signé DAUM
G. ARNAUD
«Le Coffret»
Rue Droite
04 - Sisteron - tél. 376

SPECTACLE SON ET LUMIERE

Bal de l'Automobile

A L'ALCAZAR DE SISTERON

Ce soir samedi 5 février se déroule le bal annuel organisé par l'Ecurie Alpes-Saint-Geniez dans la salle de l'Alcazar.

C'est grâce à cette manifestation qu'elle pourra aider les équipages en rallye, organiser quelques gymkhanas et mettre sur pied la course de côte de Saint-Geniez.

Afin que le bal ait autant de succès que les deux années précédentes, l'Ecurie n'a pas lésiné sur les moyens: en effet, cette soirée sera un peu particulière. Tout d'abord, l'orchestre est inédit : « Mack II » (ex-Diamonds), se produit pour la première fois dans notre région. Cette formation est composée uniquement de musiciens professionnels. Elle est classique : 2 cuivres, 2 guitares, 1 batterie, 1 orgue, mais très originale. Tous les musiciens chantent et accompagnent une ravissante chanteuse qui danse également fort bien. Mais l'originalité de cet orchestre ne s'arrête pas là : un technicien en électronique « crée et façonne » une ambiance lumineuse et sonore à l'aide de quatre flashes (strobroscopes), 50 spots lumineux et un kaléidoscope : cet appareil produit une lumière liquide qui s'étale sur un immense écran placé derrière les musiciens. Enfin, des effets de son viennent compléter le spectacle.

Le répertoire de cette formation est des plus varié puisqu'il ira du tango jusqu'au jerk, en passant par le paso, la valse musette, le slow et le rythme and blues.

Il y en aura donc pour tous les goûts. Enfin, le clou de cette soirée sera la projection de diapositives sur écran géant. Ces photos retraceront quelques-unes des grandes épreuves routières de ces dernières années. Voilà de quoi satisfaire les non danseurs.

Le Président Pierre Latil et tous les membres de l'Ecurie ont vraiment tout mis en œuvre pour que leur bal, patronné par Janot, Twenty Shop et Alpes-Automobile soit voué au succès.

JOURNEE DU MARDI-GRAS

C'est parti ! Discrètement, le Comité des Fêtes prépare son « Mardi-Gras ».

Sommairement, voici les phases essentielles du prochain Mardi-Gras, les détails précis suivront dans notre prochain numéro.

En matinée, il y aura un concours de travestis à l'Alcazar, réservé uniquement pour les petits. Qui remportera ce concours ? Certes, les mamans déploieront leur ingéniosité pour présenter leurs petits dans le vent, avec goût, répondant aux temps actuels.

Ensuite, à la nuit tombante, il est prévu un Caramantran, place de la mairie.

Défilé sur char de l'orchestre musette, dont la renommée n'est plus à faire, suivi du bal masqué 72

Entrée gratuite.

LES ACTIVITES DE L'ECURIE « ALPES SAINT-GENIEZ »

En cette période de l'année, une intense activité règne au sein de l'Ecurie régionale.

Le Rallye Monte-Carlo vient de s'achever sur une victoire italienne : ce fut une belle course. Aucun membre de l'Ecurie n'y participait directement mais un point d'assistance était tenu par le sympathique Kiki Pascal : c'était au Moulinon, dans l'Ardèche, alors que la tempête de neige battait son plein, mardi soir. Le reste de l'Ecurie se contentait de saluer les concurrents du Rallye lors des passages dans la région : à Sisteron, au Col de Perty, à Savines et au Col du Turini.

Maintenant, il faut préparer l'avenir, c'est-à-dire la course de côte de Saint-Geniez, qui va peut-être voir le jour. Il faudra encore beaucoup de dévouement et beaucoup d'argent, sans compter la compréhension des pouvoirs publics pour mettre sur pied cette manifestation qui serait bénéfique pour Sisteron, et ce, sur plusieurs plans : publicité pour la ville surtout, mais aussi apport non négligeable pour le commerce local, sans oublier non plus le spectacle offert aux sisteronnais et aux habitants de la région.

Dans un avenir plus proche, il faut préparer le Rallye Neige et Glace. En effet, deux équipages vont prendre part à cette épreuve qui compte pour le championnat d'Europe des conducteurs. Ce rallye, long de plus de 800 kilomètres, se court sur les routes enneigées et verglacées de l'Isère, de la Savoie et du Vercors. Il faudra que les voitures changent souvent de types de pneus à clous selon l'état des routes : de ce fait, de nombreuses équipes d'assistance sont prévues. Tous les membres de l'Ecurie y participeront.

Nous reviendrons sur le Rallye Neige et Glace qui aura lieu le 19 février.

MUTUELLE SPORTS LOISIRS ET CULTURE DE SISTERON

Section hand-ball et athlétisme — Des entraînements sont assurés en collaboration avec l'A.S.S.U. et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Hand-Ball — Responsables : MM. Delon (D.D. J.S.) - Michelis (MSLC) - Trémelat (ASSU).

Entraînements tous les lundis, de 20 à 21 h., au gymnase du Lycée.

Athlétisme — Responsable : M. Delon (DDJS).

Entraînement tous les jeudis au stade et au gymnase du Lycée, de 17 à 18 h. 30.

Toutes les personnes intéressées, de tous âges et des deux sexes, peuvent participer à ces entraînements.

Une très prochaine réunion est prévue pour la constitution de ces deux sections au sein de la Mutuelle Sports.

Les personnes susceptibles de faire partie des bureaux doivent se faire connaître.

A propos de la pétition pour le nouvel hôpital

Vendredi 28 janvier, à 20 h. 30 comme prévu, le Comité pour la défense du droit à la santé (le CDDS) s'est réuni en l'absence du secrétaire, M. Daniel Le Scornet, excusé pour cause de maladie.

On fit le bilan des premières signatures recueillies. Sur six feuilles de pétition, on dénombre 246 signatures, dont celles de M. le Maire et de plusieurs médecins. Ce début est encourageant, quand on pense à toutes les feuilles de pétition qui ont été distribuées.

Des dispositions ont été prises pour que des feuilles circulent dans les magasins de la ville et dans les villages environnants qui, eux aussi, sont concernés par la réalisation du nouvel Hôpital.

Il a été décidé que le vendredi 18 février aura lieu le deuxième rendez-vous de la pétition à la mairie à 20 h. 30. Nous invitons tous ceux qui la font circuler à y apporter leurs feuilles, sur lesquelles ne doit manquer la signature d'aucun sisteronnais soucieux de l'avenir sanitaire de la cité.

A la réunion du 18 février on continuera à recueillir des informations sur la situation de l'Hôpital actuel et on rendra compte de l'activité du Comité pour obtenir son amélioration.

Pour le Comité :
A. MAGEN.

DE GARDE

Dimanche 6 février 1972

En l'absence de votre médecin habituel :

— **Docteur Américi-Labussière,** rue Droite — Tél. 3.80.
— **Pharmacie : Mlle Gastinel,** place de l'Horloge — Tél. 1.77.
— **Ambulances Sisteronnaises** (Bar Léon) — Tél. 1.50.
— **Ambulances de la Citadelle** — Tél. 4.57.
— **Garage du Dauphiné** cours Melchior-Donnet — Tél. 0.26.
— **Garage du Jabron** (M. Nadé) — Tél. 22 à Peipin.

Lundi 7 février 1972

— **Pharmacie : Mlle Gastinel,** place de l'Horloge — Tél. 1.77.

Boulangeries :

— **Martini,** rue de Provence.
— **Gaubert,** rue Saunerie.
— **Javel,** rue Mercerie.

AGENCE FIAT-LANCIA
GARAGE MODERNE
Route de Marseille
Tél. 3.17
J. GALLEGO
Réparation/Dépannage/Tôlerie/Peinture en cabine
Achat — Vente — Neuf et Occasion

FUEL DOMESTIQUE **SHELL**
Ets GUILLAUME Frères
5, rue Mercerie — SISTERON
— Téléphone 43 —
● Ramonage
● Entretien et dépannage immédiat des brûleurs

LA HENIN
Tous Crédits Immobiliers
Promotion d'Immeubles
Terrains - Villas - Pavillons
Logements
Réparations - Transformations
Résidence principale ou secondaire
BANQUE DE LA HENIN
CORRESPONDANT AGRÉÉ :
M. LORENZI Georges - *Conseil de Gestion*
« *L'Eau-Vive* » - Quartier du Signavous
04 - SISTERON Tél. 3.16

LOTISSEMENT SAINT-DOMNIN
SISTERON
Immeuble " Le St-Domnin "
● 4 Locaux commerciaux avec annexe
● 4 Appartements F4
● 4 Appartements F3
● 11 Garages
Bureau de vente : ENTREPRISE F. GARDIOL
04 - PEIPIN — Tél. 9

DEPUIS PLUS DE CENT ANS
COMPETENCE - PROBITE
Maison De Marta
53, rue Droite - Tél. 42 - Rue A. Badin, ST-AUBAN - Tél. 1.92
Choix de Brillants de première qualité - Solitaires - Alliances
Grand assortiment de Colliers - Perles de Culture
Concessionnaire exclusif des Montres OMEGA, TISSOT, ZENITH, JEAGER - Montres LIP - Importation directe de Montres Suisses
Médailles d'Amour - Orfèvrerie Christofle - Ravinet d'Enfert
DE MARTA
Expert agréé par *SELECTION* des Bijoutiers de France

achetez moins cher **des MEUBLES DE GRANDE QUALITE**
aux **Meubles BOUISSON**
ARTISAN DECORATEUR
CONTEMPORAIN - TOUT STYLE - MEUBLES D'ART
Chambres - Salles à Manger - Salons Modernes - Prix sacrifiés
SISTERON - Tél. 24
Magasin Principal (6 étages)
28, rue Saunerie
St-AUBAN - Tél. 315
Place Péchiney, Boulevard Lacroix

LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE
Etablissement public géré financièrement par la Caisse des Dépôts
VOUS OFFRE :
à des conditions très avantageuses
● Pour protéger votre foyer
● Pour couvrir vos emprunts
● Pour organiser votre succession
DES ASSURANCES-DÉCÈS
(Capital triplé en cas d'accident de la circulation)
● Pour l'avenir de vos enfants
DES ASSURANCES-ÉDUCATION
● Pour vos vieux jours
DES ASSURANCES-RETRAITE
et des
RENTES VIAGÈRES
PARTICIPATION aux BENEFICES
AVANTAGES FISCAUX
Renseignez-vous et Souscrivez auprès du Percepteur de Sisteron

© VILLE DE SISTERON

Pédicure Médical

recevra

Lundi 7 Février

de 8 à 12 h. et de 14 à 16 h. 30

chez Madame OLMI

Parfumerie

67, rue Droite — SISTERON

Télé : 4.82

Orly - Maison VERNET

137, Avenue Paul Arène

64, Rue Droite

SISTERON — Tél. 81

PRET A PORTER DAMES et HOMMES

SPECIALITE ROBES DE MARIEES

GAINES ET SOUTIENS GORGE :

Playtex - Scandale - Triumph - Boléro

Barbara - Youthcraft

GAINES DE GROSSESSE

Occulta - Révéa

VISITEZ

Le Palais du Carrelage

Avenue Jean-Jaurès - SISTERON

HALL D'EXPOSITION

Salles de Bains grandeurs normales - Sanitaires

Accessoires

Faïences - Carreaux émaillés - Marbres - Granito

Moquette coupée au centimètre

Du Choix et des Prix

TOUS TRAVAUX DE

PEINTURE - VITRERIE - PAPIERS PEINTS

Robert JEDOR

« Mont-Gervi » - 22, avenue d'Alsace-Lorraine

04 - SISTERON — DEVIS GRATUIT

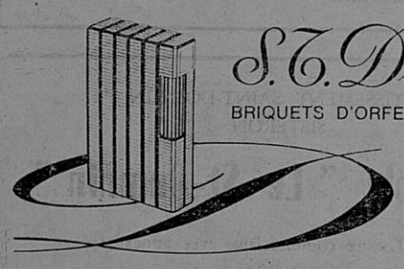

S.T. Dupont

BRIQUETS D'ORFEVRERIE - PARIS

BIJOUTERIE DE MARTA

ELECTRICITE GENERALE

RADIO / TELEVISION / MENAGER

A. LATIL

Avenue Paul Arène - SISTERON ● Allo 3.36

Distributeur exclusif des Téléviseurs :

Continental Edison - Radialva - Grundig

Machines à Laver « Vedette »

Moquettes T REVETEMENTS DE SOLS

A la suite d'accords commerciaux avec Usine membre de l'Institut National du TAPIS T - Moquettes... prix sans concurrence, sinon remboursement intégral de la différence constatée.

● **MOQUETTE :** grande largeur, 100 % Nylon lavable, poil ras, utilisation chambre - séjour - hôtel ; fourniture et pose TTC. **28 F.** M2

● **MOQUETTE :** grande largeur T2, Velours bouclé 100 % Nylon lavable. Sans joint - sans chute. Pour chambres - séjour - hôtels saisonniers ; fourniture et pose TTC. ..... **42 F.** M2

● **MOQUETTE :** grande largeur T3 bouclé Velours 100 % Nylon lavable. Pour séjour - chambres hôtel - professions libérales - bureaux particuliers ; fourniture et pose TTC. .... **46 F.** M2

● **MOQUETTE T3 :** très beau Velours 100 % Nylon lavable, même pour salle de bains. Grande largeur, hauteur du Tapis 10 m/m ; TTC. ..... **52 F.** M2

ARTISAN SPECIALISTE posant lui-même. Liste de référence de pose contrôlable de clients à Sisteron, Digne, Château-Arnoux, Volonne, etc...

G. PAVAGEAU

«Les Romarins » - SAINT-AUBAN (04) - Tél. 288

Devis et déplacements gratuits

Petites Annonces

A VENDRE

Ami 8 1969 - 50.000 km. - pneus neufs — S'adresser au bureau du journal.

DEMANDE D'EMPLOI

Homme cherche place aide-comptable Sisteron ou environs — S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Fiat 124 1967 - bon état - prix argus — S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

F1 état neuf sur Station Ski Ancelle, près Gap — S'adresser à C. Vollet, chez M. Dalban, R. N. - 69 Ampuis.

A l'occasion de l'ouverture de son dépôt de

« TEINTURERIE - PRESSING »

Madame MARTINET

13, rue Saunerie, 13

Vous offre le 3 pour 2

A VENDRE

Machine à coudre Singer avec meuble - état neuf — Téléphoner 316 - Sisteron.

A VENDRE

2 CV 1955 — S'adresser au bureau du journal.

OFFRE D'EMPLOI

Homme toutes mains ou retraité valide - marié ou non - pour propriété - offre logement indépendant - appointements — Ecrire : Rosès - 04 Revest-des-Brousses - Tél. 5.

MAISON ANDRE

Fermeture annuelle

du 15 au 29 Février

Le Ski Service reste ouvert

ETAT-CIVIL

du 28 janvier au 3 février 1972

Naissances — Christelle Jeanne Renée, fille de René Ariey, géomètre à Sisteron — Lionel Henri Abel, fils de Guy Avril, ouvrier d'usine à L'Escale — Christelle Georgette Julie, fille de Yvan Entressangle, menuisier à La Motte du Caire — Patrice Jean-Louis, fils de Robert Tardy, ouvrier à Sisteron.

Publications de mariages — Jean-Paul Alexis Albert Max Bonnefoy, employé P.T.T., domicilié à Laragne, et Rose Aggiano, assistante dentaire, domiciliée à Sisteron — Antoine Astolfi, étudiant en médecine, domicilié à Paris, et Dominique Paule Olivesi, esthéticienne, domiciliée à Sisteron.

Mariage — Paul René Centoze, boucher, domicilié à Marseille, et Jeanine Martine Paulette Dagnan, coiffeuse, domiciliée à Sisteron.

Décès — Jean Ouin, veuve Amic, 86 ans, avenue de la Libération — Joséphine Rosalie Virginie Moynier, 86 ans, avenue de la Libération — Primitivo Chana, 80 ans, place de la République — Julie Rose Giraud, veuve Burle, 95 ans, avenue de la Libération — Moyse Pierre Victorin Richaud, 92 ans, avenue de la Libération.

REMERCIEMENTS

M. et Mme Paul GUENDON, née BONNET, leurs enfants et petits-enfants ;

M. et Mme René CHAUVIN, leurs enfants et petite-fille ;

Les familles BONNET, de Noyers-sur-Jabron, BOUDOUARD, RICHAUD, très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Madame Veuve BOUDOUARD

née BONNET

remercient très sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, messages ou envoi de fleurs, ont pris part à leur douleur et s'excusent auprès de celles qui auraient pu être oubliées.

REMERCIEMENTS

Les anciens Prisonniers de Guerre de Sisteron remercient très sincèrement les génereux donateurs pour leurs libéralités faites en leur faveur à l'occasion du mariage de M. Claude Alphonse avec Mlle Danielle Rovello et adressent leurs meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

NOS ARTISTES LOCAUX

Jacques Gastinel, professeur de dessin au lycée de Sisteron, expose, avec le groupe Z bis à la Galerie La Tache, à Aix, du 20 janvier au 20 février.

Cette interview tente de cerner sa démarche. Sa rédaction, en plusieurs séquences, ne joue pas le jeu de la parole et de ses aléas. Elle s'organise autour de certaines idées forces. Le vous n'est pas de politesse, il n'est pas non plus de convention. Il désigne la distance entre l'œuvre et le regard, entre le tableau et la critique. Enfin, la difficulté qui pourra survenir à la lecture ne tiendra pas, inévitablement, à la confusion du propos.

***

I. La Matière.

Q. : Je voudrais vous demander en commençant, quel est le rapport que vous entretenez avec la couleur, parce que, d'une manière générale, les couleurs de vos tableaux sont dérisoirement tendres (le rose, le vert), ou singulièrement agressives et vulgaires, dérivées de la bande dessinée, comme si la fonction de la couleur était de dénoncer, de tourner en dérision, la solennité lyrique de la peinture traditionnelle ?

J. G. : C'est surtout une dénonciation de la matière, pour moi la matière a quelque chose de suspect, cette délectation presque culinaire que l'on peut avoir devant elle donne une vague impression d'indécence ; je voudrais que les sensations éprouvées devant ce que je fais soient plus aigres, plus froides, plus sèches, puissent toucher des zones différentes de l'esprit. Tout ce qui est matière m'inquiète, parce qu'elle séductrice, parce qu'elle détourne de ce que je crois être l'engagement actuel de la peinture, c'est-à-dire celui de la pensée, un peu comme le travail de Cézanne a été un engagement de la pensée par rapport aux Impressionnistes. Ce versant sensuel de la couleur entraîne le regard dans le domaine des forces incontrôlées, des possessions incantatoires de tous ordres avec lesquelles il faut rompre.

Ce que je veux, c'est que ma peinture soit critique, qu'elle établisse avec son spectateur une relation distante et non possessive, une réflexion et non la communion de deux subjectivités.

Q. : Cette fonction critique que vous voulez assurer à la peinture, on la retrouve à l'intérieur de votre tableau qui se présente souvent comme la lecture d'un autre tableau célèbre (par exemple La Mort de Sardanapale), mais redistribuant les formes les signes, suivant une autre composition et dans un autre espace, avec une mise en scène toute différente.

J. G. : Il s'agit d'un manifeste à vrai dire, qui est de faire passer cette « grande peinture » dans l'espace de la bande dessinée, pour sortir de la vision culturelle et religieuse de voir le tableau. L'intention est parodique et démystifiante mais je ne me suis pas tenu longtemps à cette position, car elle restait allusive et certainement complice de ce qu'elle voulait dénoncer. Elle avait la valeur d'un manifeste, d'un point zéro à partir duquel il fallait commencer à relire tout ce qui est figuré; tout ce qui est signe et images : la télévision, les magazines, la publicité, les affiches, ce qui n'est reçu dans aucun musée, mais dont le rôle idéologique est tout aussi lourd de conséquences.

Ces images, je veux les immobiliser, les rendre statiques, leur enlever leur tremblement lyrique, pour montrer ce qu'elles sont ainsi dénudées, comment elles sont faites ou fabriquées pour véhiculer l'idéologie, pour provoquer le geste de dépense, bref, comment elles servent l'économie. J'agis un peu, par la cure amaigrissante et austère que contitue mon tableau, comme un réformateur, un censeur des mœurs, qui veut donner une autre qualité de plaisir, une émotion froide qui permette, rende possible une leçon, une pédagogie, une conduite. Mon tableau doit se caractériser par une économie, une tension des traits, proche de la rigueur éthique, un durcissement des formes générateur d'un autre plaisir.

2 Les Signes.

Q. : A mesure que votre travail se poursuit, et sans doute se perfectionne, on voit la couleur diminuer, réduire son importance, n'occuper plus, et rarement que quelques plages isolées, souligner ou ponctuer certaines séquences du tableau, par contre, il est visible que les signes, les figures, noires ou grises, proches du ton même de l'écriture, se multiplient proportionnellement, envahissent la toile ou la page qui ressemble alors, et ce n'est pas, je pense un jeu du hasard, à la surface d'un texte, d'un livre, d'un journal. Que veut dire cette ressemblance ?

J. G. : En effet, cette ressemblance n'est pas fortuite, elle n'est pas non plus, simplement mimétique, ce n'est pas le reflet dessiné de l'univers, de l'empire des signes linguistiques. Le tableau n'a pas évidemment à redoubler le texte imprimé, mais disons que ce que je tente s'apparente, d'une certaine manière, à la formation d'un langage, à l'inscription de signes qui peuvent être lus et regardés, tout à la fois. La lecture du tableau est donc, sans préjuger des lectures personnelles, au moins double : une lecture linéaire, à l'image de la lecture traditionnelle d'un texte, qui suit les signes dans leur déroulement, compose, par la juxtaposition des signes, le heurt de leur rapprochement, une histoire, un sens, un récit. Une lecture, au contraire, arrêtée, suspendue et comme figée dans la contemplation du signe, dans la matérialité de son inscription, dans la présence d'une forme pour soi.

Cette double lecture est rendue possible par un double travail qui se porte simultanément sur le versant signifiant du signe qui est déjà, en soi, une totalité complexe, un ensemble structuré qu'il m'est loisible de décomposer, de fragmenter, et sur le versant signifié qui entraîne la chaîne des associations, le mouvement du récit.

(à suivre).

Gérard ARSEGUEL.

ANCIENS COMBATTANTS DE LA RESISTANCE (A.N.A.C.R.)

Le dimanche 13 février, à 10 h., salle de la mairie, assemblée générale des Anciens Combattants de la Résistance, section de Sisteron, avec la participation d'un responsable départemental.

Cette réunion aura l'ordre du jour suivant :

— Carte du combattant volontaire.
— Forclusion.
— Révision des titres de la Résistance.
— Retraite du combattant.
— Egalité des droits.
— Remise des cartes.
— Congrès 1971 à Bayons.
— Apéritif d'honneur.

Le présent avis tient lieu de convocation.

NECROLOGIES

Vendredi dernier ont eu lieu les obsèques de Mme veuve Amic, décédée à l'âge de 86 ans.

Mme Amic était estimée et était la femme de feu M. Amic, de vieille souche sisteronnaise.

A ses enfants et petits-enfants, nos condoléances.

***

Dans l'après-midi de lundi, les obsèques de M. Primitivo Chana, décédé à l'âge de 80 ans, ont eu lieu avec le concours d'une nombreuse affluence.

M. Chana était très connu pour être resté plusieurs années comme fermier à Sigoyer, puis, depuis plus de vingt ans, dans notre cité.

Il était le père de Michel Chana, transports, place de la République, à qui nous adressons, ainsi qu'à la famille, nos sincères condoléances.

DONS

Au mariage de M. Paul Centoze avec Mlle Jeanine Dagnan, il a été fait don de la somme de 100 francs à répartir en parts égales entre les Sapeurs-pompiers, les Vieux de l'hôpital-hospice, la Croix-Rouge sisteronnaise, les Touristes des Alpes.

Nous adressons nos sincères remerciements aux généreux donateurs et nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

OBJET TROUVE

Un trousseau de clefs avec médailles ASSU et Potain — S'adresser au secrétariat de la mairie.

VACCINATIONS

La prochaine séance de vaccinations aura lieu au dispensaire de l'hôpital le mardi 8 février 1972 à 8 h. 30 pour : Variole - D.T. - D.T. Polio et rappels.

AGENCE DU CENTRE

Mme CHABERT

18, rue Droite, 18

SISTERON — Tél. 2.86

Toutes Transactions IMMOBILIÈRES COMMERCIALES INDUSTRIELLES

A LOUER

STUDIOS CHAMBRES

S'adresser

Mme COSTE V. GERMAIN

34, rue Deleuze; 34

(face l'Eglise)

SISTERON Tél. 2.70

Lotissement à Châteauneuf-Val-St-Donat

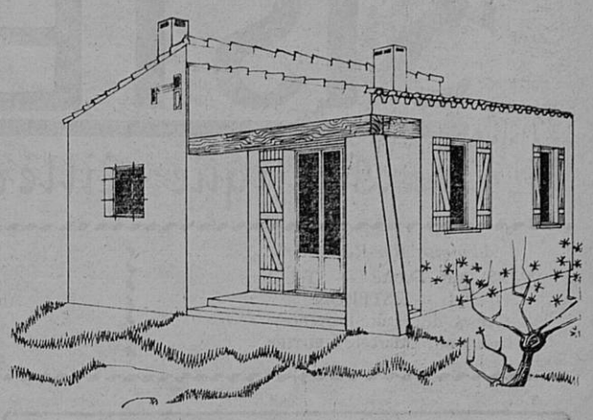

(10 minutes de SISTERON - 04)

PAVILLON F3 — 600 m2 de terrain

2 chambres, 1 séjour, cuisine, cellier, salle d'eau, w.-c.

Possibilité de prime — Crédit 80 %

Prix T.T.C. : 65.000 Francs

Tous renseignements :

Entreprise Yvan ROUIT

04 - CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT

Téléphone 0.06

Agence L'Abeille

Fondée en 1930

ASSURANCES DE TOUTE NATURE

Contre l'Incendie - Les Accidents - Risques Divers et Spéciaux - Sur la Vie - Retraites et Complémentaires

Contrats Spéciaux pour Crédit Foncier et Autres Organismes

Abonnement Europ-Assistance

Crédit Automobile — CRÉDIT IMMOBILIER SOFICIM

ALIBERT & MICHELON

11, rue de Provence

SISTERON — Tél. 80

TENTES MECANIQUES - STORES - BACHES

PARASOLS - STORES VENITIENS

Le Spécialiste de l'Ombre

JOSEPH LOVICHI

DEVIS GRATUIT — 12, rue Jean-François Leca, 12

SUR DEMANDE — MARSEILLE (2me) - Tél. 20.07.38

PORCELAINE - FAIENCE - VERRERIE - POTERIE

ARTICLES POUR HOTELS RESTAURANTS ET CAFÉS

ARTICLES POUR CADEAUX

Maison LATIL

26, rue Droite

04 - SISTERON

Téléphone 1.29

AGENCE *de Haute Provence*

BUREAU DE VOYAGES Lic. 71 009

Tous les billets Avions/Bateaux/Fer

ASSURANCES toutes branches

gan

Groupe des Assurances Nationales

TRANSACTIONS IMMOBILIERES TOUS CREDITS

FFPIC FEDERATION FRANCAISE EXPERT IMMOBILIER AGREE CHAMBRE REGIONALE

Jean-Charles RICHAUD

222, avenue Paul Arène — Tél. 3.69

04 - SISTERON

© VILLE DE SISTERON

GARAGE DU JABRON

Mécanique Générale - Réparation - Dépannage
Tôlerie - Peinture

J. P. NADE

Les Bons-Enfants - PEIPIN — Tél. 22

STATION SERVICE

Dépannage jour et nuit, dimanches et jours fériés

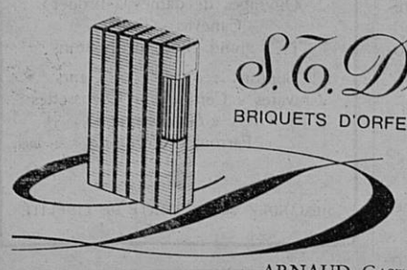

S. T. Dupont

BRIQUETS D'ORFEVRERIE - PARIS

ARNAUD GASTON - « *Le Coffret* »
156, rue Droite — SISTERON

POISSONNERIE DES ARCADES

Tél. 2.73
SISTERON

COQUILLAGES ● ECREVISSES ● LANGOUSTES
TRUITES VIVANTES ● POISSON CONGELE

« *La fraicheur de la Mer au pied de la Citadelle* »

TROUCHE Paul

LES PLANTIERS - SISTERON - Tél. 3.82
LIBRE SERVICE
U N A Membre Eurogroup
vous propose :

U N *Choix Formidable*
U N E *Qualité Irréprochable*
A U X *Prix les Meilleurs*

Velosolex 3800
Le km le moins cher du monde

Flash Solex
Premier cyclomoteur de technique automobile

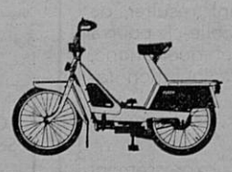

GARAGE **Paul ALBERT**
CYCLES ET MOTOS
Avenue de la Libération SISTERON — Tél. 1.95

Fuel elf
Désiré LATIL

Transports Livraison à toute heure
Rue de la Renaissance - Le Gand
Tél. 5.09 — 04 SISTERON

NOUVELLE GAMME 1972
RICHAUD G. TECHNICIEN DIPLOME
Avenue Paul Arène - SISTERON — Tél. 3.62
LA MAISON DES GRANDES MARQUES
Schneider - Pathé Marconi - Radiola - Airflam
Zaegel - Thomson - Lincoln - Frimatic - Frigéco
TELEVISEURS 1972 (3 Chaînes)
SCHNEIDER + Antenne 2me chaîne ..... 1.290 F.
PATHE MARCONI + Antenne 2me chaîne 1,190 F.
Téléviseur couleur SCHNEIDER 56 et 67 cm.
(La perfection dans les teintes)
DEMANDEZ UN ESSAI SCHNEIDER
AVANT TOUT ACHAT DEFINITIF
Laboratoire agréé TV Couleurs, Noir et Blanc
Service après vente assuré par spécialiste TV couleurs
Nous reprenons vos téléviseurs au plus haut cours
Equipons vos téléviseurs pour la 2me chaîne
Installons antenne 2me chaîne particulière et collective
En exposition, nos réclames du mois : REMISE 20 %
Téléviseur, Machine à laver, Réfrigérateur en location
Prêts Allocations Familiales/Crédit/Facilités de paiement

LES RESULTATS SPORTIFS

FOOT-BALL

— La rencontre de dimanche dernier sur le stade de Beaulieu, qui comptait pour la première division, n'a pas apporté le mieux dans le classement. En effet, sur le score de 1 à 3, les visiteurs sont sortis vainqueurs. Sisteron-Les Mées, il faut bien le dire, match très ordinaire, et reconnaître que les joueurs locaux n'ont pas donné leurs meilleures possibilités, malgré la présence d'un Ben Ali, excellent équipier, qui est revenu dans notre cité. Mais tout n'est pas perdu. Il reste encore quelques matches retour et peut-être Sisteron-Vélo aura à cœur de se maintenir dans cette division.

— En coupe Pollack, l'équipe du Sisteron-Vélo a perdu contre Digne, 1 à 4. Cette équipe gagnante a su présenter un meilleur jeu et une agréable homogénéité.

RUGBY A XV

Une victoire très intéressante

Face à un adversaire qui n'était pas venu en touriste dans nos Alpes de Haute-Provence, sur un terrain enneigé et gelé, la victoire acquise dans ces conditions est véritablement formidable. Elle est d'autant plus formidable que les équipes de Bagnols et de Mazargues qui luttent au coude à à coude avec le C.O.S., ont toutes les deux perdu, permettant ainsi à nos représentants de s'installer à la 8me place ex-æquo avec Mazargues, mais avec un match en moins.

Cette partie, qui s'annonçait pourtant plaisante, a vite été gâchée par les brutalités répétées d'un joueur de l'Isle-sur-Sorgues et aussi par l'incompétence de l'arbitre qui nous est apparu complètement dépassé par les événements. Un peu plus d'autorité de sa part nous aurait évité le spectacle de scènes affligeantes.

Les joueurs ont pourtant réussi, dans ces déplorables conditions, à inscrire 4 essais dont 1 fut refusé on ne sait trop pourquoi. Le pack, dans ce match difficile, a été héroïque, faisant preuve d'un esprit d'abnégation total et d'un engagement physique complet. Il a réussi à priver les trois-quarts de balles, et si ce n'était ce temps pourri, qui transforma rapidement la balle en savonnette, le score eut été certainement plus lourd. Les trois-quarts sisteronnais, très bien amenés par Campi et Dubois en grande forme, auraient creusé plus profondément l'écart.

LES SPORTS DU DIMANCHE

RUGBY — Dimanche à Aix

Aix, la lanterne rouge de la poule est le prochain adversaire des blancs, mais attention, il faudra s'en méfier et ne pas aborder ce match trop à la légère. Les Aixois sont en train d'amorcer un net redressement, cependant un peu trop tardif pour leur éviter la relégation. Ils viennent de triompher de Bagnols et d'Isle-sur-Sorgues et aimeraient bien en faire autant avec les Sisteronnais..

Méfiance donc à nos joueurs, mais confiance aussi car une victoire leur permettrait de se maintenir à coup sûr dans ce difficile championnat honneur et remplir ainsi leur contrat.

Départ pour Aix à 11 h. 30 précises de la place des Arcades.

FOOT-BALL

— Déplacement à Gréasque de l'équipe première du Sisteron-Vélo qui jouera contre l'équipe de Meyreuil. Coup d'envoi à 15 heures. Départ du siège, bar de Provence, à 10 heures.

— Les cadets du Sisteron-Vélo jouent à Gap. Coup d'envoi à 10 h. Départ du siège à 8 h. 30.

— L'équipe minimes du Sisteron-Vélo se déplace et joue à Saint-Auban. Coup d'envoi à 9 heures. Départ du siège à 8 heures.

— L'Union Sportive Sisteronnaise se déplace à Embrun et joue une rencontre de promotion de deuxième division contre l'équipe correspondante de cette cité.

FOUR TOUTES VOS ASSURANCES...
POUR VOS TRANSACTIONS...
Non pas une seule adresse
Mais une bonne adresse :
Fernand SIARD
« AGENCE DE PROVENCE »
15, rue de Provence, 15
Tél. 4.43 — SISTERON
ASSURANCES « L'UNION »
AGENCE GÉNÉRALE
Incendie - Accidents - Maladie
Risques divers - Vie - Retraite
Crédit Automobile
●
Transactions immobilières
et Commerciales
Fonds de Commerces - Propriétés
Immeubles - Villas - Terrains
Appartements

AU CLUB DE BRIDGE

Samedi soir se jouait au Moulin du Jabron la deuxième manche du Championnat de District par paires (Hautes et Basses-Alpes).

29 paires s'affrontaient sur un match en 30 donnes. La première manche, jouée le 8 janvier, avait vu chez les joueurs sisteronnais des résultats assez faibles, puisque seule une équipe (Torloting-Lopez) obtenait la moyenne, soit 50 %.

Il était donc nécessaire d'obtenir samedi soir de très bons résultats, d'une part pour classer quelques paires en haut du tableau, d'autre part pour atteindre sur l'ensemble des deux manches les 50 % qualificatifs pour le stade suivant (Comité de Provence).

Sur les 6 paires engagées par Sisteron, 3 allaient atteindre ce double objectif :

Peyrat-Cochet
20me à la 1re manche avec 46,15 %
8me à la 2me manche avec 55,51 %
13me au classement final avec 50,83 %.

Torloting-Lopez
10me à la 1re manche avec 50,69 %
9me à la 2me manche avec 54,49 %
10me au classement final avec 52,59 %.

Enfin, Dr Castel-Heyriès
17me à la 1re manche avec 49,18 %
3me à la 2me manche avec 58,85 %
6me au classement final avec 54,01 %.

Ces résultats prometteurs sont une preuve de l'activité toujours croissante du Club de Bridge de Sisteron. Nul doute que l'avenir réserve aux joueurs sisteronnais des classements meilleurs encore. Les vingt membres du club, auxquels viennent s'ajouter depuis quelques semaines bon nombre de débutants, ou de « redébutants », auront à cœur de faire progresser, et très vite, le niveau général du Bridge à Sisteron.

Il est rappelé à tous et à toutes ceux et celles qui sont intéressés par la pratique de ce jeu (détente ou compétition) que les réunions du club ont lieu tous les mercredis à 20 h. 45 au Moulin du Jabron (Les Bons-Enfants) et que tous et toutes y seront les bienvenus.

ACCIDENT ET VOL

Samedi dernier, vers 19 heures, au quartier de la Bousquette, sur la R.N. 75, une ID, conduite par M. Vincent Mariano, de Marseille, et appartenant à M. Daniel Pratesi, de Marseille a eu un accident, après avoir dérapé sur la chaussée, pour s'immobiliser dans le fossé. Peu après, une Simca 1100, conduite par M. Claude Silvy, de Gap, venait percuter la voiture accidentée.

M. Mariano était gravement blessé et transporté à l'hôpital.

La gendarmerie de Sisteron procédait à l'enquête et devait trouver plusieurs points litigieux. Tout d'abord l'ID a été volée au préjudice de M. Pratési. Cette auto contenait à l'intérieur deux tableaux non signés, mais d'une certaine importance.

Bien entendu, l'enquête continue.

Etude de Maître Jean-Claude BUES
Notaire à SISTERON

—o—

Vente

DE FONDS DE COMMERCE

—o—

DEUXIEME INSERTION

—o—

Suivant contrat reçu par Maître Jean-Claude BUES, Notaire à SISTERON, le quatorze Janvier mil neuf cent soixante et douze, enregistré à SISTERON, le dix-huit Janvier suivant, Folio 46, Bordereau 10/2 ;

Monsieur Dominique Georges TORREANO, commerçant, et Madame Yvonne Eugénie Aurore PETIT, son épouse, demeurant ensemble à SISTERON, 55, rue Droite ;

Ont vendu à Monsieur Georges Emile LATIL, négociant, et à Madame Maria NOCETINI-GENDRE, son épouse, demeurant ensemble à SISTERON, rue des Combes, N° 37 ;

UN FONDS DE COMMERCE de Bonneterie - Chemiserie - Chapellerie et Confection, connu sous le nom de « CHAPELLERIE », exploité à SISTERON, rue Droite, n° 55 (R.C. N° 59 A 388) ;

Moyennant le prix de SOIXANTE-DIX MILLE FRANCS, avec entrée en jouissance le premier Janvier mil neuf cent soixante et douze.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites à peine de forclusion, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales à SISTERON, en l'Etude de Maître Jean-Claude BUES, Notaire, où domicile a été élu.

Pour deuxième avis :
Jean-Claude BUES, Notaire.

" HELVETIQUE INDUSTRIE "

—o—

S.A.R.L. au Capital de 20.000 F.
Siège Social : « La Brennouse »
04 - PEIPIN
R. C. Grenoble : 66 B 236

—o—

Objet social :

En France et en tous pays, la profession d'ingénieur conseil et toutes opérations susceptibles de se révéler nécessaires directement ou indirectement et non contraires aux règles de la profession.

Durée de la société :

90 ans à compter du 1er Septembre 1966.

Capital social :

Le capital a été apporté en totalité en numéraire.

Inscription au registre du commerce du nouveau siège :

La société sera immatriculée au registre du commerce de DIGNE - 04.

o—o

Par décision en date du 20 novembre 1971, les associés ont décidé de modifier les articles 2 et 5 des statuts concernant :

Article 2 :

Objet social :

Ancienne mention :

La société a pour objet, directement ou indirectement :

— l'achat et la vente en gros et au détail, la représentation, le courtage d'appareillages sanitaires, de chauffage, de plomberie et zinguerie et, d'une manière générale, de tous matériels nécessaires aux activités du bâtiment et de l'industrie ;

— la création, la location, l'acquisition de tous autres fonds de même nature ou de nature similaire ;

— la location, avec ou sans promesse de vente ou d'apport, de tout ou partie des biens mobiliers ou immobiliers de la société, la fusion ou alliance de la société avec toutes autres sociétés ;

— et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie à l'objet de la société ou à tous autres objets similaires ou connexes.

En outre, la société pourra agir pour son compte et pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation ou société avec toutes autres sociétés ou personnes, et réaliser ainsi, sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet.

Nouvelle mention :

La société a pour objet, aussi bien en France qu'en tous pays, l'exercice libéral de la profession d'ingénieur conseil, telle qu'elle ressort de la définition qui en a été établie par la F.I.D.I.C. (Fédération Internationale des Ingénieurs Conseils) et que les associés s'engagent à respecter.

Elle peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son objet social, susceptibles de se révéler nécessaires, et non contraires aux règles de la profession définie ci-dessus.

Article 5 — Siège social :

Ancienne mention :

Route d'Uriage
38 - VAULNAVEYS

Nouvelle mention :

Villa « La Brennouse »
04 - PEIPIN.

Aux termes de cette nouvelle assemblée générale extraordinaire, Monsieur GODARD Georges, ingénieur conseil, demeurant Villa « La Brennouse », 04 - PEIPIN, a été nommé en qualité de gérant, pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction, en remplacement de Madame Jacqueline TALLET, démissionnaire.

Le Gérant :
G. GODARD.

POUR INFORMATION

Hier vendredi 4 février à 18 heures a eu lieu une réunion du Comité local de la Protection de la Nature et de l'Environnement.

Objet : La préparation de la manifestation prévue en mai.

Cette Semaine... dans PARIS-MATCH

— En couleur : le cerveau et les sens.
— Interview de Trepper, le chef de l' « Orchestre Rouge ».
— Le mystère Howard Hughes.
— La mode : collection 1972.

IMPRIMERIE PASCAL-LIEUTIER
(99)-25, rue Droite - SISTERON
Directeur-gérant : Marcel LIEUTIER

CARROSSERIE
CONSTRUCTIONS AGRICOLES
SERRURERIE

Bouchet & Calcagnetti

04 - MISON-LES-ARMANDS

Tél. 4.74 à Sisteron

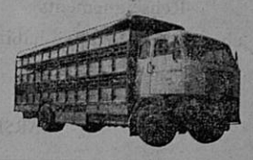

TAPISSIER — *MATELASSIER A FAÇON*

MALATRAY Jean

1, rue du Glissoir - SISTERON — Tél. 563

Réparations et neuf
Sommiers — Matelas — Fauteuils — Chaises
Matelas : Laine - Mousse - Ressorts
Tissus Ameublement Traversins - Oreillers

Entreprise Chauffage Sanitaire CARLE

S.A.R.L. - 05 LARAGNE - Tél. 146

Agence de SISTERON
E. CAPDEVILA

30, rue Saunerie — Tél. 547

Tous Travaux de Chauffage
Sanitaire/Climatisation/Zinguerie
Traitement d'eau Dépannage et entretien d'installations

La Caisse d'Epargne de Sisteron

vous informe que depuis
le 1er JUILLET 1970
le taux de l'intérêt est porté à

5 %

NET D'IMPOT

Taux 4,25 % + Prime de Fidélité 0,75 %

PREMIER LIVRET : 20.000 FRANCS

LIVRET SUPPLEMENTAIRE :
(sans limitation avec option fiscale)

Renseignez-vous à nos guichets à SISTERON et dans nos Six Succursales :
LARAGNE VOLONNE
SAINT-AUBAN LA MOTTE DU CAIRE
CHATEAU-ARNOUX L'ESCALE

DROGUERIE
Peinture - Papiers Peints

BONNET René

14, route de Noyers - SISTERON - Tél. 75
ENTREPRENEUR AGRÉÉ

Tous revêtements plastiques pour sols et murs
Balatum - Moquette - Tissus d'Ameublement
Stores Vénitiens

Vente - Pose - Devis gratuit sur demande
Dépositaire agréé : SOMMER
TAPISSOM - TAPIFLEX - SOMILINE - SOMVYL

SERRURERIE ● CONSTRUCTION METALLIQUE

BLANC Frères

Route de Gap - SISTERON — Tél. 196

Cadeaux - Souvenirs - Jouets

Tout pour l'Enfant - Jeux Educatifs
Papeterie - Camping - Rideaux Revêtement du Sol
Maroquinerie Scolaire et Voyage - Etc...

GRAND BAZAR PARISIEN

61, rue Droite - SISTERON — Tél. 53

ENTRÉE LIBRE

Pour la décoration intérieure, confection
et pose de Rideaux et Voilages tous styles

UN CHOIX TISSUS AMEUBLEMENT
Gardisette et Voilage
TOUTE LA LITERIE

LITERIE DES ARCADES

Paul DAVIN

Tél. 3.77 SISTERON

© VILLE DE SISTERON

gilem

L'ADOUCISSEUR LE PLUS VENDU

Renseignements :
chez votre plombier habituel

Agence Régionale :
18, Boulevard Cassini
13 - MARSEILLE

BLANC
POUR LA QUINZAINE
les Ets BARTEX

vous offrent cette année les plus jolis DRAPS blanc et couleur « Blangil », et toute la literie, couvertures, les tissus d'ameublement, un choix immense de tapis et descentes de lit et tout le linge de maison nécessaire, à des prix toujours bien étudiés et compétitifs.

« Un renseignement ne coûte rien ».

BARTEX
82-(22), rue Droite
04 - SISTERON

Le magasin le plus populaire et le moins cher de toute la région.

Entrée libre

DE DIETRICH
cuisine
chauffage
DN
revendeur agréé :

QUINCAILLERIE TURCAN
M. ROVELLO
Avenue Paul Arène
SISTERON — Tél. 56

CAMAU
DIGNE SISTERON
DIPLOMÉ ENOM

GÉRANTE DIPLOMÉE
12, avenue des Arcades
04 - SISTERON

En s'habillant Antoine reste son idéal : est une marque pointe de la l'élégance et distinction. Vous trouverez les costumes, pantalons, blazers de la collection Podium chez "Podium" fidèle à Podium jeune, à la mode, de de la

MAISON
RAOUL COLOMB
SISTERON

Podium
première griffe des jeunes

INDEMNISATION DES CULTURES

SUR LES TERRAINS TRAVERSES PAR LA CANALISATION D'ETHYLENE « TRANSALPES » DE SAINT-AUBAN A PONT-DE-CLAIX

I — Etat des lieux avant les travaux

Les Organisations Syndicales Agricoles et la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence signalent que les Agents Domaniaux de la Société SOFREGAZ procèdent actuellement à l'état des lieux avant travaux sur les parcelles qui seront traversées par la canalisation d'éthylène reliant Saint-Auban (04) à Pont-de-Claix (38).

Les propriétaires et agriculteurs ont intérêt à faire porter sur cet état des lieux tous les renseignements utiles qui permettront de calculer l'indemnité de perte de récolte ou de remise en état à laquelle ils ont droit. Cet état devra préciser :

— les cultures en terre ou à ensemencer ;
— les arbres fruitiers, vignes, plantations de lavandin et autres cultures pérennes, qui seront évalués à l'état des lieux avant travaux ;
— les clôtures existantes ou à assurer pendant les travaux pour éviter aux animaux de s'échapper;
— les zones drainées et les fossés qui seront remis en état par des entreprises spécialisées ;
— les zones irriguées qui seront rétablies ;
— les excédents des parcelles rendues inexploitables du fait des travaux (pointes et délaissés) ;
— les fourrières nécessitées par les cultures en ligne ;
— les bornes cadastrales ou parcellaires risquant de disparaître au cours des travaux ;
— les sources existantes et dont le cours pourrait être perturbé par la tranchée ;
— les points d'eau dont l'accès devra être maintenu pendant les travaux pour l'abreuvement des troupeaux ;
— les chemins d'exploitations et les passages qui devront être assurés pendant le chantier pour le passage des animaux et du matériel de culture ;
— tous autres renseignements portant sur des éléments apparents.

II. — Un état des lieux après travaux sera établi après achèvement du chantier et remise en état du terrain par les entreprises.

La comparaison des deux états permettra de déterminer l'importance des dégâts causés par les travaux, tant sur la bande de travail que hors piste et d'évaluer le montant de l'indemnité destinée à compenser les dommages subis.

III. — Les indemnités de perte de récolte seront établies par application des barèmes arrêtés en commun par les Chambres d'Agriculture et les Organisations Syndicales Agricoles des quatre départements traversés par la canalisation.

Les propriétaires et exploitants peuvent consulter ces barèmes en mairie et auprès de leurs représentants syndicaux. Ces indemnités couvrent l'ensemble des dommages causés aux cultures :

— destruction de la récolte existante ;
— manque de production ;
— frais de reconstitution des plantations ;
— remise en état des sols ;
— dégâts divers.

Il est précisé que ces indemnités sont dues, que la culture soit en place ou non. Les Agents fonciers de la Société SOFREGAZ pourront vérifier en temps voulu la nature de la culture mise en place dans le restant de la parcelle. C'est suivant la nature de cette culture que l'exploitant sera indemnisé pour le terrain rendu indisponible par les travaux.

IV. — Remise en état.

Le protocole signé entre les Chambres d'Agriculture, les Organisations Agricoles, d'une part et la Société SOFREGAZ TRANSALPES d'autre part, prescrit notamment :

1) Rétablissement de la terre arable :

Dans tous les terrains agricoles traversés, la terre arable sera retirée sur une profondeur de 0,30 m. à l'ouverture du chantier et mise de côté pour être replacée en surface lors du comblement de la tranchée.

2) Les déblais seront disposés de façon à éviter tout dommage aux riverains, ils seront évacués au plus tard 15 jours après le comblement de la tranchée.

3) Sous-solage :

Après comblement de la tranchée et sauf prescription contraire de l'exploitant, un sous-solage de 0,50 m. de profondeur (l'intervalle entre les socs étant au maximum de 0,50 m.) sera effectué sur la totalité de la piste dans les terrains agricoles.

4) Ramassage des pierres et résidus :

Lors de la remise en état des lieux, l'entreprise débarrassera le terrain de tout le matériel et des débris de toute nature, notamment des résidus métalliques ainsi que des pierres que l'ouverture de la tranchée aurait pu ramener en surface.

En règle générale, l'aspect du terrain devra être semblable dans l'emprise des travaux et les terrains avoisinants.

Les prés seront ratissés pour éliminer les résidus risquant d'être absorbés par les animaux ou susceptibles de détériorer le matériel agricole.

5) Chemins :

Pendant la durée des travaux, la traversée des pistes devra être rendue possible à tous moments aux utilisateurs des chemins.

L'accès aux parcelles enclavées par l'ouvrage devra être assuré.

Les chemins seront remis dans leur état initial après les travaux.

6) Clôtures :

Elles seront rétablies en matériaux neufs dans leur forme primitive par des entreprises spécialisées.

7) Bornes :

Celles qui seraient enlevées dès l'ouverture du chantier seront remplacées par les soins d'un géomètre agréé.

V. — Contestations.

Les propriétaires et exploitants doivent signaler toutes les difficultés rencontrées à la Société SOFREGAZ, B.P. 18 - Mairie de Veynes (05) - Tél. 215 à Veynes, qui dirige les entreprises chargées des travaux sur le terrain.

Ils peuvent également s'adresser aux Maires, aux responsables agricoles et à la Chambre d'Agriculture, boulevard Gassendi à Digne - Tél. 1185 et 1186.

AVIS DE LA MAIRIE

Acte d'Association

Article 1. — Sont réunis en association syndicale libre les propriétaires de terrains bâtis et non bâtis que renferme le périmètre tracé sur le plan annexé au présent acte, et dont les noms figurent sur l'état parcellaire qui accompagne ce plan sur le territoire de la commune de Sisteron, dans le département des Alpes de Haute-Provence.

Article 2. — L'association est soumise à toutes les règles et conditions édictées par la loi des 21 juin 1865-22 décembre 1888, modifiée par le décret du 21 décembre 1926 ainsi que par le règlement d'administration publique du 18 décembre 1927 et, en outre, aux dispositions spéciales et particulières spécifiées dans les articles ci-après.

Article 3. — Le siège de l'Association est fixé à Sisteron, Hôtel de ville.

Article 4. — L'entreprise a pour but l'amenée d'eau à usage agricole au quartier nord à Sisteron.

Article 5. — Il sera pourvu à la dépense, en ce qui concerne les frais d'établissement, au moyen des taxes des membres, des emprunts, des subventions de l'Etat, des départements, des communes, des Chambres d'Agriculture, des Chambres de Commerce, ou de tout autre établissement public dans les conditions de l'article 23 de la loi des 21 juin 1865-22 décembre 1888, modifiée par le décret du 21 décembre 1926.

En ce qui concerne les frais d'entretien et d'exploitation des ouvrages, ainsi que l'intérêt et l'amortissement des emprunts et de toutes autres charges sociales, au moyen de taxes annuelles et des ressources ordinaires. Les taxes devront être suffisantes pour permettre, en plus du paiement des dépenses ci-dessus visées, la constitution d'un fond de réserve destiné à faire face aux travaux de grosses réparations et autres dépenses extraordinaires.

Article 6. — Chaque propriétaire adhérent fait partie de l'assemblée générale. Chaque propriétaire a droit à une voix engagé dans l'association sans que le nombre de voix puisse dépasser. Le même fondé de pouvoir ne peut pas être porteur de plus de trois mandats.

Article 7. — L'assemblée générale se réunit chaque année en assemblée ordinaire dans la deuxième quinzaine du mois de mars.

Article 8. — Est réservée à l'assemblée générale, par application du paragraphe 31 du règlement d'administration publique du 18 décembre 1927, la solution des questions énumérées ci-après :

— Modification des statuts.
— Nomination des syndics.
— Vote des emprunts dépassant 2 millions.
— Adhésion de nouveaux adhérents.

Article 9. — Le nombre des syndics à élire par l'assemblée générale est fixé à six, dont un suppléant.

Ces syndics sont répartis comme il suit entre les diverses catégories d'intéressés.

Article 10. — La durée de la fonction des syndics et de leurs suppléants est de trois années.

Le renouvellement des syndics titulaires et des syndics suppléants s'opère comme il suit :

— Par tiers tirés au sort tous les ans.

Article 11. — Le chiffre maximum des emprunts qui peuvent être votés par le syndicat est fixé à compléments de la subvention.

Article 12. — L'agrégation volontaire de nouveaux adhérents à l'association, prévue à l'article 71 du règlement d'administration publique du 18 décembre 1927 sera soumise aux conditions suivantes :

— Après approbation de l'assemblée générale, les nouveaux adhérents doivent se soumettre à tous les règlements de l'association.

Article 13. — L'association a une durée de cent ans. Elle ne peut se dissoudre avant d'avoir acquitté toutes ses dettes. La dissolution sera en outre subordonnée aux conditions suivantes :

1° — Elle devra être votée en assemblée générale par les 2/3 au moins des voix représentées ;

2° — L'actif syndical sera réparti à la commune de Sisteron.

Article 14. — Les associés demandent l'application de l'article 8 de la loi du 21 juin 1865-22 décembre 1888, relatif à la conversion de leur association libre en association autorisée.

Ils acceptent d'ores et déjà toutes les conséquences devant résulter de cette transformation. Celle-ci pourra intervenir à une date quelconque, soit à la suite d'une délibération favorable de l'assemblée générale, soit sur la simple initiative de l'administration.

Il est d'autre part expressément convenu que dès le début de son fonctionnement il sera fait application à l'association syndicale libre, des règles et conditions prévues par les lois en vigueur pour le fonctionnement et l'administration des associations syndicales autorisées, sauf en ce qui concerne l'intervention de l'autorité préfectorale qui ne pourra être effective qu'à partir de la transformation prévue ci-dessus.

A Sisteron, le 15 décembre 1971.
Le président : Robert BLANC.

LIBERTE D'EXPRESSION ET LIBERTE DE LA PRESSE

1er Février 1972, 14 heures ; les principales sources d'information de la presse écrite et parlée ont cessé d'émettre.

L'Union Nationale des Syndicats des Journalistes a décidé une grève de 24 heures. Pourquoi ? Quel est l'enjeu ?

— Il s'agit du rôle des journalistes dans la définition et dans la mise en place d'un nouveau régime d'information. Il s'agit de la survie, de l'avenir de la presse, dont la presse syndicale.

— L'U.N.S.J. précise dans son communiqué (31-1-72) « Qu'interrompre pendant 24 heures l'information normale du pays constitue un acte dont les journalistes sont les premiers à mesurer la gravité, mais que le service du public, l'indépendance et la liberté réelle de la presse exigent des décisions exceptionnelles ».

***

L'Union Locale de la Confédération Générale du Travail appelle les travailleurs à participer à la défense de la presse, notamment de la presse syndicale et de l'hebdomadaire national de la C.G.T., « La Vie Ouvrière ».

— Son secrétariat décide à ce sujet de retenir un point de l'ordre du jour de la réunion de la Commission exécutive de février, relatif à la liberté d'expression et la défense de la presse syndicale.

— Informe que dans le contexte de crise de la presse en France, l'U.L. C.G.T. et le Syndicat C.G.T. des établissements Crep-Sapchim ont commandé 140 exemplaires de « La Vie Ouvrière Spéciale Impôts », dont la diffusion s'étalera du 9 au 15 février prochain. Les contribuables salariés auront là un guide complet, unique en France, par sa richesse et son tirage.

— Le secrétariat décide de produire en tracts, à l'intention de la population, la déclaration de Georges Séguy, secrétaire général de la C.G.T., du 31-1-72, concernant la crise de la presse.

A. LANDREVIE
Secrétaire de l'U.L. C.G.T.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

En vue du renouvellement des membres du conseil du Comité local, des élections auront lieu le dimanche 13 février 1972, salle de la mairie, de 9 h. à 10 h. 30.

Les personnes possédant la carte d'adhérent, pour l'année 1971, sont invitées à venir voter afin de participer à l'élection des membres de leur conseil du Comité local.

SOCIETE GYMNIQUE SISTERONNAISE

Les personnes intéressées par les cours de gymnastique volontaire trouveront ci-après les horaires de la saison.

Gymnastique volontaire adulte féminine, salle de rééducation, les Combes :

— Lundi : de 14 h. 30 à 16 h.
— Mercredi : de 14 h. 30 à 16 h.

Gymnastique volontaire adulte mixte, gymnase du Lycée :

— Lundi : de 18 h. 30 à 20 h.
— Vendredi : de 18 h. 30 à 20 h.

Enfants de 5 à 8 ans, garçons et filles du centre-ville, salle de rééducation des Combes :

— Mercredi : de 17 à 18 h. 30.

Enfants : (Priorité sera faite aux enfants des quartiers périphériques du Lycée, Beaulieu, les Plantiers, etc.), gymnase du Lycée :

— Samedi : de 13 h. 30 à 16 h.

MUTUELLE PHILATELIE

Par suite de nouvelles dispositions, les bourses aux timbres se tiendront dorénavant le deuxième dimanche de chaque mois, de 9 à 12 heures, immeuble de la M.J.C.L. et l'après-midi, de 14 à 17 h., maison de la M.J.C. à Laragne.

La prochaine bourse aux timbres aura donc lieu le dimanche 13 février prochain.

Prière à nos adhérents de venir prendre livraison des nouveautés 1971 non encore retirées.

UNION DES FEMMES FRANÇAISES

L'Union des Femmes Françaises annonce que l'exposition-vente d'objets réalisés par les amies aura lieu les 16 et 17 février toute la journée dans le hall de la mairie.

Retenez ces deux dates.

S.O.S. SISTERONNAIS

Tous les secouristes de la section Protection Civile sont cordialement invités à assister au débat du Professeur Robine, administrateur civil, chef du bureau de l'Enseignement et des Associations au S.N.P.C., à la salle des fêtes de Château-Arnoux, le mercredi 9 février 1972 à 20 h. 30.

APPATS EMPOISONNES

Des appâts empoisonnés seront déposés sur le territoire de la commune du 1er février au 31 mars 1972.

MM. les propriétaires de chiens sont invités à prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter leur divagation pendant cette période.

PARFUMERIE
INSTITUT DE BEAUTE
TOUS SOINS
DU CORPS ET DU VISAGE

Juana CORNU

Esthéticienne Cathiodermiste
Diplômée de la Faculté Esthétique de Paris

CATHIODERMIE (soin complet)
Epilation - Sudation - Manucure
Teinture de cils et sourcils
Maquillage jour et soir

Traitement amincissant par méthode moderne

PÉDICURE MÉDICALE
(sur rendez-vous)

Dr N. G. Payot...
Isabelle Lancray...
Jean D'Estrées...
Cédib...
Jean Dessès...

LA CASSE — SAINT-AUBAN
Tél. 2.88

Du Lundi après-midi au Samedi

MERCERIE - LAINES
FRANCE-TREFFS
ANCIENNE MAISON DOLLET
67, rue Droite - SISTERON (04)

Spécialité :
Galons d'ameublement - Embrasses
Dentelles - Galons dorés
Encadrement de tableaux
Canevas - Sous-verres
Ouvrages de dames à broder
Canevas - Tapis
Très grand choix de boutons
Boutons recouverts - Gants
Cravates - Ceintures - Chaussettes
Bas « Le Bourget »
Patrons « Burda »

DEMANDEZ VOTRE CARTE DE FIDÉLITÉ

la qualité suédoise dans le moindre détail!
Tronçonneuse à bois adaptable en débroussailleuse, tarière et découpeuse à disque
Husqvarna

Distributeur-réparateur officiel :
Gérard PARA
04 - MISON-LES-ARMANDS - Tél. 10

PHOTO LABO 04
J.-Y. BINARD
Mariage à domicile
PHOTO
Amateurs
Portraits
Industrie
Identité
Rue Droite
04 - SISTERON — Tél. 241

HOTEL RESTAURANT - BAR
" Les Chênes "
Sa Cuisine
Ses Spécialités
Pension
Salle pour Banquets
Grand Parking
Ouvert toute l'année
Route de Gap - Nationale 85
SISTERON — Tél. 508

petite taille haute musicalité
les 4 Ministors PHILIPS

...ILS SONT EN VENTE :
Scala-Peterelec
S.A.R.L.
DISTRIBUTEURS OFFICIELS
4, rue de Provence, 4
Tél. 197 SISTERON

il est hors de pair mais pas hors de prix

PHILIPS
TF 2391 - 59 cm - 2 chaînes
Ecréteur de parasites
En vente :

© VILLE DE SISTERON